



CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations
CARSAT : CACES et
assimilés...
Un recyclage est
nécessaire tous les 10 ans.
L'attestation
remise servira de support à
l'employeur pour établir
l'autorisation de
conduite à son salarié si
celui-ci est jugé apte par
un médecin du travail.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

**Tenue de travail,
chaussures de sécurité,
gilet fluorescent, gants
anti-coupures, dispositif
anti-bruit, casque.**

TARIFS

Selon votre statut, vous
pouvez bénéficier d'une
rémunération et d'une
prise en charge financière
des frais pédagogiques.
Nous consulter.



AgroCampus
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

www.agrocampus-lagerminiére.fr

Valérie Toulin : valerie.toulin@educagri.fr

Laure Provence : laure.provence@educagri.fr

Formation préalable à l'autorisation de conduite de la mini-pelle - Initiale

PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser une mini-pelle.

PRÉREQUIS : maîtriser impérativement la lecture et l'écriture en français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les règles de conduite concernant les mini-pelles dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel et dans le respect de la réglementation.

CONTENU

- Accueil.
- Échanges sur les pratiques professionnelles.
- **Contexte réglementaire** : les accidents de travail et les conséquences • Les acteurs de prévention • Les responsabilités du conducteur.
- **Contexte technologique** : les typologies d'engins • Technologie de l'engin • Dispositifs de sécurité.
- **Règles et équipements de conduite en sécurité** : les accessoires de l'engin • lecture de plaques de tare et abaque de charges • Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.
- **Conduite et utilisation de l'engin en pratique** : prise de poste • Manœuvres représentatives • Conduite sur circuit ouvert • Chargement et déchargement • Fin de poste.
- Bilan personnel et collectif.

ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures) • Participants : 6 personnes.

Modalités pédagogiques : pédagogie active basée sur des échanges • Mises en situations pratiques.

Moyens pédagogiques : complexe agroéquipement moderne avec du matériel professionnel représentatif et contemporain • Salles équipées en ressources vidéo et multimédia • Terrain d'application, supports, charges également représentatives • Remise d'un livret aide-mémoire.

Modalités d'évaluation : tests théoriques et thématiques en continu et tests pratiques en situation professionnelle selon une grille critériée.

Formalisation à l'issue de la formation : formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité d'une mini-pelle.

Lieu : CFPPA La Germinière ou dans vos locaux après visite et validation par le formateur (salle de cours, terrain, matériel utilisé...), formation en présentiel.

Délai d'accès à la formation : selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles. Voir QR Code ci-dessous.

HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Le centre est accessible au PMR.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur www.agrocampus-lagerminiére.fr

